

COMMÉMORATION

5 ans après le crash du Mirage 2000, une cérémonie pour se souvenir

Le temps était maussade, la neige commençait à tomber. Il était 10h30 ce mercredi 9 janvier 2019 quand un Mirage 2000D s'est brusquement écrasé en forêt à moins de 2 km du centre de Mignovillard. L'avion avait décollé à 10h08 de la base aérienne de Nancy-Ochey avec à son bord le commandant Baptiste CHIRIÉ, pilote, et la capitaine Audrey MICHELON, navigatrice. Les deux militaires réalisaient une mission d'entraînement à l'assaut en très basse altitude. Ce drame leur a coûté la vie.

5 ans après, cet événement tragique est encore dans les mémoires. Le souvenir de Baptiste CHIRIÉ et Audrey MICHELON est toujours vif pour leurs familles, leurs frères et sœurs d'arme mais aussi pour les habitants de Mignovillard.



Afin de leur rendre hommage, la population est invitée à se joindre à la cérémonie qui aura lieu :

mardi 9 janvier 2024

à 11h à la stèle (route de Mouthé)

Une gerbe de fleurs sera déposée lors de ce moment de recueillement, en présence des familles, d'une délégation de militaires des bases aériennes de Nancy et Luxeuil-les-Bains et d'élèves du lycée professionnel Luxembourg de Vesoul, à qui l'on doit la seconde sculpture d'acier formant la stèle commémorative.



Cambriolages et démarchages à domicile : vigilance et bons réflexes

La gendarmerie nationale appelle à la vigilance de tous au sujet des cambriolages et des démarchages à domicile. Même si notre secteur demeure globalement l'un des plus épargnés du Jura concernant ces phénomènes, différents événements survenus ces dernières semaines et ces derniers mois dans les zones de Champagnole et de Pontarlier – et parfois même dans notre commune – invitent à rappeler les bons réflexes à adopter pour se protéger ou pour réagir.

Cambriolages : comment réagir et limiter les risques ?

Vous êtes victime d'un cambriolage ?

Premier réflexe : gardez votre calme, ne touchez à rien et appelez le 17 immédiatement. Prenez des photos en attendant l'intervention des forces de l'ordre. Vous devez ensuite vous rendre sans délai à la brigade de gendarmerie pour déposer plainte.

Comment limiter les risques ?

Vérifiez la sécurité de votre habitation :

- ▶ Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel ou d'un entrebâilleur.

- ▶ Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, alarme...).

- ▶ Fermez vos portes, même si vous êtes chez vous, et ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Avant de passer à l'action, les cambrioleurs font souvent des repérages, en se faisant passer pour des démarcheurs à domicile. Soyez attentifs et n'hésitez pas à signaler un comportement qui vous semble suspect, en relevant si possible des éléments précis d'identification : véhicules (type, marque, couleur, immatriculation) ou individus suspects (caractéristiques physiques, tenue vestimentaire).

Quand vous vous absentez...

- ▶ Ne laissez pas vos fenêtres ouvertes.
- ▶ Ne cachez pas vos clés à l'extérieur, même pour les laisser à un ami.
- ▶ N'annoncez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux ou votre messagerie (vocale ou email).
- ▶ Demandez à un proche de passer chez vous pour récupérer le courrier et ouvrir/fermer vos volets.
- ▶ Inscrivez-vous au dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV) auprès de la brigade de gendarmerie.

Démarchages à domicile : repérer les arnaques

Distinguer le vrai du faux

Les "vrais" démarcheurs sont des travailleurs indépendants ou rattachés à une entreprise (des VRP), qui doivent pouvoir justifier de leur identité et de leur profession. Le contrat signé doit aussi respecter plusieurs conditions (délai de rétractation, devis...) pour être considéré comme valide.

Les "faux" démarcheurs utilisent le prétexte du porte-à-porte pour s'introduire chez vous afin d'effectuer un repérage en vue d'un cambriolage ou de voler de petits objets de valeur. Ils agissent en général par deux.

Si un démarcheur se présente à votre porte, quelques bons réflexes :

- ▶ Si vous le pouvez, vérifiez le nombre de personnes présentes avant d'ouvrir la porte.
- ▶ Exigez la présentation d'une carte professionnelle.
- ▶ Ne signez rien avant d'avoir le devis en main.
- ▶ Ne versez pas d'argent, ne signez pas de chèque, surtout antidaté.
- ▶ En cas de doute, proposez d'appeler l'organisme professionnel auquel est rattaché le démarcheur ou contactez la gendarmerie.

Démarchages à la fausse qualité

Des malfaiteurs peuvent se faire passer pour des agents du service public (EDF, La Poste, eaux...) dans l'objectif, sous couvert d'un motif impérieux, de rentrer chez vous et de vous distraire, tandis qu'au même moment un complice se charge de faire le tour de votre habitation.

Contactez la gendarmerie de Nozeroy :

03 84 51 11 17 ou **17**

